



Séminaire international
des gouvernements locaux pour le
Droit à la Ville

Ciudad de México. 20, 21 y 22 de abril 2015

“Le droit à la ville : De la mise en œuvre locale à la revendication globale”

Présentation

Le droit à la ville, une nécessité dans un monde majoritairement urbain

En 2050, 70% de la population mondiale vivra en ville, et dans les 30 ans à venir, plus de 2 milliards d'habitants s'installeront en ville, majoritairement dans les grandes métropoles mondiales. Dans un monde où 1% de la population mondiale accapare 50% de la richesse, les aires urbaines sont le creuset d'inégalités insoutenables.

Cette réalité pose un certain nombre de questions qui seront déterminantes pour l'avenir de la majorité des habitants de la planète se: Comment construire des villes pour toutes et tous, sans reléguer les millions de personnes les plus modestes dans les marges sociales et spatiales ? Comment faire des villes des lieux de bien vivre, avec une meilleure qualité de vie et où il y a des opportunités pour l'ensemble des habitants ? Quelles sont les mesures qui permettent aux gouvernements locaux d'assumer leurs responsabilités dans la mise en œuvre des droits à l'éducation, à la santé, à un environnement sain, à l'emploi, à la participation, à la culture ou encore à la sécurité ? Comment garantir l'accès aux services publics et améliorer la mobilité urbaine ? Comment promouvoir des villes interculturelles et intergénérationnelles, sans discriminations au sein desquelles chacun et tous trouvent leur place ?

Les gouvernements locaux membres de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains de l'organisation mondiale des villes - CGLU (au sein de



laquelle la ville de Mexico est très investie), sont mobilisés depuis 2004 pour promouvoir des villes inclusives, démocratiques et durables où les droits de toutes et tous sont garantis. Aujourd’hui, conscients de la nouvelle phase d’urbanisation mondiale, ils souhaitent proposer le droit à la ville comme une alternative possible et concrète à un modèle de développement urbain fondé sur une logique néolibérale, a largement démontré ses limites à l’heure de faire face aux grands défis actuels de faire des villes des espaces de bien vivre.

Le Droit à la Ville est un droit collectif de toutes et tous les habitants, où le territoire des villes et ses alentours sont considérés comme des espaces d’exercice et de garantie des droits, afin d’assurer la distribution et le bénéfice équitable, universel, juste, démocratique et durable des ressources, richesses, services, biens et opportunités qu’offre la ville. Pour rendre ce droit effectif, un certain nombre de gouvernements locaux ont inclus dans leur réglementation des principes, des règles et des instruments et développent des politiques publiques pour que le droit à la ville devienne réalité.

Des villes pour les droits

Le mouvement municipaliste pour les droits humains a débuté en 2000, avec l’adoption de la [Charte Européenne des Droits de l’Homme dans la Ville](#) (Saint-Denis, 2000), issue du travail préparatoire initié à Barcelone en 1998 pendant la Conférence « Villes pour les Droits Humains ». Cette conférence avait été organisée en commémoration du 50^{ème} Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme. Des centaines de maires et des représentants politiques de différentes villes européennes y ont participé et ont uni leur voix pour revendiquer une meilleure reconnaissance politique, en tant qu’acteurs clef de la protection des droits humains dans un monde toujours plus urbanisé.

A Mexico, en 2010, après un long processus de débat avec les citoyens, le gouvernement du district fédéral a approuvé la **Charte de Mexico pour le Droit à la Ville** avec l’objectif de : « contribuer à la construction d’une ville inclusive, habitable, juste, démocratique, durable et agréable ; contribuer à faciliter les processus d’organisation sociale, contribuer au renforcement du tissu social et à la construction d’une citoyenneté active et responsable ; contribuer à la construction d’une économie urbaine équitable, inclusive et solidaire qui garantit l’insertion productive et le renforcement économique des secteurs populaires. »

En 2011, les gouvernements locaux membres de [CGLU](#) ont adopté la [Charte-Agenda Mondiale des Droits de l’Homme dans la Cité](#). Dotée d’un champ d’application plus étendu puisqu’elle est applicable à l’ensemble des villes du monde, elle se différencie aussi de la charte européenne en prévoyant des plans d’actions concrets pour garantir les droits. D’autres chartes municipales ont été adoptées à Montréal (Canada) et Gwangju (Corée du Sud), par exemple.

Aujourd’hui, à un an et demi du Sommet Habitat III de l’ONU (Quito, 2016), où des Etats du monde entier se réuniront pour définir le Nouvel Agenda Urbain Mondial, la Ville de Mexico et la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains de CGLU, en collaboration avec la société civile transnationale et le secteur académique veulent présenter une alternative aux modèles urbains prédominants. Pour cela, le Séminaire abordera en profondeur la manière dont peut être mis en place le droit à la ville en tant qu’outil politique et juridique permettant de façonner un « autre monde urbain possible ».

En ce sens, le **Séminaire international des gouvernements locaux pour le Droit à la Ville** est une invitation ouverte en vue d’établir un dialogue entre villes et entre celles-ci et la société civile sur la façon de mettre en œuvre le droit à la ville sur leurs territoires. De ce



point de vue, l'événement est conçu comme un espace d'échange ouvert à la participation des gouvernements locaux, des organisations de la société civile et du secteur académique.

Organisateurs: Gouvernement de la Ville de Mexico et la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains de CGLU

[Le gouvernement de la Ville de Mexico](#), à travers sa Coordination générale des affaires internationales et le Secrétariat du développement social.

[La Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains](#) a pour mission de construire la voix commune des villes de CGLU en matière d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits humains. Ainsi, elle continue d'orienter les gouvernements locaux dans la conception de ces politiques, et pour cela, promeut les débats politiques, les échanges d'expériences et l'apprentissage entre villes du monde entier.

[CGLU](#) est une plateforme Mondiale qui représente et défend les intérêts des gouvernements locaux devant la communauté internationale, et travaille à doter les villes d'un plus grand poids politique dans la gouvernance mondiale.

Antécédents

En 2012, la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains et la communauté d'agglomération de Plaine commune (France) ont organisé la **1^{ère} rencontre mondiale des gouvernements locaux pour le Droit à la Ville**. L'événement a servi de plateforme à l'échange d'expérience entre représentants de gouvernements locaux, membres de réseaux internationaux de mouvements sociaux et d'experts en droits humains. La rencontre a réuni environ 200 participants avec un total de 40 intervenants venus de 16 pays différents, concrètement : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Canada, Corée du Sud, Slovénie, Espagne, États-Unis, France, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Sénégal et Suisse.

Cette rencontre s'est terminée par l'adoption et la lecture d'une [déclaration finale](#) qui reflète la détermination des participants et de la **Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** de poursuivre son travail pour que le droit à la ville devienne réalité dans les villes et métropoles du monde. Pour cela, la nécessité que les gouvernements locaux adoptent des politiques publiques spécifiques a été reconnue, mais aussi le fait que la communauté internationale reconnaîsse le rôle des villes dans la protection des droits humains et du droit à la ville, et reconnaîsse à CGLU le rôle d'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les questions urbaines.

En 2014, la Commission a co-organisé avec la ville de Gwangju (Corée du Sud), le Centre international de Gwangju et la Fondation coréenne des droits de l'Homme, le [4^{ème} Forum mondial des villes des droits humains](#). Ce Forum a réuni plus de 500 participant-e-s d'environ 25 pays, représentant principalement des villes des droits humains, ONG des droits humains, organisations de base, parlementaires locaux, chercheurs et expert-e-s en droits humains des Nations Unies. A cette occasion, la ville de Mexico a exprimé sa volonté d'organiser un Séminaire international des gouvernements locaux pour le Droit à la Ville.



Le Séminaire de Mexico s'inscrit dans ce processus de promotion du droit à la ville et de sa mise en œuvre locale, qui s'insère aussi dans la volonté de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et droits Humains de CGLU d'établir un réseau mondial de villes pour le droit à la ville dans le cadre de la **Plateforme globale pour le droit à la ville**, créée en novembre 2014 à l'initiative de la société civile transnationale.

Les journées de travail s'organiseront autour de 2 sessions plénières principales qui aborderont le **Droit à la Ville dans sa mise en œuvre local et dans le Nouvel agenda global**, et 5 en forums thématiques qui se dérouleront en groupes de travail :

Principaux thèmes abordés :

- ❖ **Droits humains et coexistence pacifique**
- ❖ **Droit à la ville et gouvernance locale**
- ❖ **Droit à la ville et multisectorialité**
- ❖ **Planification inclusive, environnement et espace public**
- ❖ **Droit à la ville et nouvelle citoyenneté urbaine**

Nous compterons parmi les intervenants :

Asie

- Ville de Gwangju (Corée del Sur)
- Ville de Chandigarh (Inde)

Amérique

- Ville de Bogota (Colombie)
- Ville de Guarulhos (Brésil)
- Ville de Morón (Argentine)
- Ville de Sao Paulo (Brésil)

Moyen Orient

- Mancomunidad de Al Aizaria (Palestine)

Europe

- Communauté d'agglomération de Plaine Commune (France, banlieue de Paris)
- Ville de Lisbonne (Portugal)
- Ville de Nanterre (France, banlieue de Paris)
- Ville de Vienne (Autriche)

Afrique

- Ville de Pikine (Sénégal)
- Ville de Durban (Afrique du Sud) – A confirmer

Réseau de villes



- Forum des Autorités Locales de Peripherie (FALP)
- Gwangju Human Rights Cities Forum

Société civile

- Institut Polis (Brasil)
- Plateforme globale pour le droit à la ville
- Centro Operacional de Vivienda y Poblamiento, AC (COPEVI) - México
- Coalition Internationale de l'Habitat (HIC)

Secteur académique

- Université Nationale Autonome de México (PUEC-UNAM): Programme Universitaire d'Etudes sur la Ville (PUEC), Institut de Recherches Sociales, Faculté de Sciences Politiques et Sociales (IIS-UNAM)
- Marie- Hélène Bacqué, Centre National Français de Recherche Urbaine
- Giovani Allegretti, Centre d'Etudes Sociales de l'Université de Coimbra

Organisations internationales

- ONU – Hábitat – A confirmer
- Organisation Internationale du Travail (OIT) – A confirmer

Pour plus d'information: m.fricaudet@uclg.org ; derechoalaciudadmexico@gmail.com